

LES ENJEUX DE LA « RÉFORME » CONSTITUTIONNELLE EN RD CONGO

ENTRE RÉVOLTE DÉMOCRATIQUE ET RISQUE DE BALKANISATION

**Claude
NSAL'ONANONGO,**
Institut Supérieur
de Développement
Rural/Mbandaka.
claudinobb5@
gmail.com

Introduction

À la fin du mois de novembre 2024, le Président Félix-Antoine Tshisekedi avait, comme son parti politique¹, exprimé clairement sa volonté de « réformer »² la Constitution du 18 février 2006, telle que révisée en janvier 2011, en usant d'un ton martial et arrogant. Ce projet a reçu l'assentiment de l'Association congolaise de droit constitutionnel et de certains partis politiques de la majorité présidentielle, qui voulaient avec le Président, « adapter la Constitution aux réalités contemporaines du pays ». Or, en juin 2013, le Professeur Évariste Boshab³, alors proche du Président Joseph Kabila, avait publié son livre intitulé *Entre la révision de la Constitution et l'inanition de la Nation*. Il y avait également la création de l'association dénommée *Kabila Désir* (*Kabila totondi yo naino te*) par Tryphon Kin-Kiey Mulumba, ancien haut cadre de la majorité de Kabila en 2014. Il y avait enfin « le dépôt, le 15 janvier 2015, d'un projet de loi conditionnant la tenue des élections législatives et présidentielle à la réalisation d'un recensement général »⁴. Toutes ces initiatives furent considérées par les partis d'opposition – dont l'UDPS aujourd'hui au pouvoir –, les mouvements citoyens⁵

1. L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) dont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, Augustin Kabuya est le Président ad interim à ce jour.
2. Avant son discours sur l'État de la Nation devant les deux chambres réunies en congrès, le Président employait l'expression « changer la Constitution ». Mais c'est lors de son discours devant la représentation nationale qu'il parla de « réformer la Constitution ».
3. Évariste Boshab fut, sous Joseph Kabila, Directeur de Cabinet du Président de la République (2001 à 2004), Président de l'Assemblée nationale (2009-2012) et Vice-premier ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (2014-2016).
4. François POLET, « Kinshasa, les 19, 20 et 21 janvier 2015. Une révolte démocratique », in *Revue Tiers Monde* 2016, n° 228, vol. 4, p. 27.
5. Lutte pour le Changement, Filimbi, Jeunesse Espoir, etc.

et les confessions religieuses, comme une obstruction délibérée au processus de démocratisation dont les fondements se retrouvent dans la Constitution du 18 février 2006. Pour s'y opposer, ils créèrent une coalition de protestation dénommée *Sauvons le Congo*. Ainsi, les 19, 20 et 21 janvier 2015, ils organisèrent ensemble des marches de protestation en scandant le slogan *Touche pas à ma Constitution*⁶ !

En fait, si de 2013 à 2015 le Président Joseph Kabila n'avait pas parlé de changement ou de la révision de la Constitution, en 2024 le Président Félix-Antoine Tshisekedi est le premier à en prendre l'initiative et en faire campagne dans plusieurs provinces du pays : il en a même fait le plaidoyer devant les deux chambres réunies en congrès, le 11 décembre 2024. Contre ce projet du Président Tshisekedi et de sa majorité qu'une grande majorité de Congolais considèrent d'antidémocratique, une coalition politique appelée *Sursaut national contre le changement de la Constitution et un troisième mandat de Tshisekedi* a été créée par les partis politiques d'opposition dont la première marche pacifique a eu lieu le 8 novembre 2024. La société civile à la tête de laquelle se retrouve la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) avait appelé à la « mobilisation générale »⁷ pour désapprouver ce projet qu'elle qualifie de « recul de démocratie ».

Au regard de la situation socioéconomique et sécuritaire devenue de plus en plus délétère, je postule l'idée selon laquelle la synergie de forces et d'idées entre les mouvements citoyens, les associations de la société civile et les partis politiques d'opposition qui refusent ce projet de réforme constitutionnelle pourrait canaliser le mécontentement des populations, et conduire à une véritable « révolte démocratique »⁸ dont les conséquences seraient néfastes d'un côté. D'un autre côté, si la nouvelle Constitution est votée par référendum sans que les Congolais qui vivent dans les territoires occupés par le M23-Alliance Fleuve Congo (AFC) et les armées rwandaise, ougandaise, etc., n'y prennent part, cela prêterait le flanc à la balkanisation du pays. Tels sont les écueils que porte avec lui ce projet de la « réforme » constitutionnelle porté par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi et sa majorité.

Au plan épistémologique, cette réflexion inscrit ses analyses dans l'entrelacs de la sociologie des mobilisations inséparablement de la sociologie des mouvements sociaux⁹. Dans ce contexte congolais de crise,

6. François POLET, « Kinshasa, les 19, 20 et 21 janvier 2015. Une révolte démocratique », *art. cit.*, p. 27.

7. Prisca MATERANYA, « RD-Congo : "L'Église appelle à la mobilisation générale contre le changement de la Constitution" », in *La Croix* du 19 novembre 2024, page consultée le 4 janvier 2025.

8. François POLET, « Les résistances africaines entre répressions et instrumentalisation », in *Alternative Sud : État des résistances dans le Sud : Afrique*, Bruxelles, Syllepse, 2010, p. 7.

9. Erik NEVEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2023.

elle se déploie au travers les concepts de *résistance*¹⁰ et de *protestation*¹¹, qui permettent de canaliser le mécontentement social, en vue « d'installer un rapport de force avec les gouvernants et d'arracher des avancées sociales ou démocratiques »¹². Quant à ses objectifs, cette réflexion examine les raisons qui amènent le Président de la République et sa majorité à initier la « réforme » constitutionnelle. Elle analyse par ailleurs les réactions de la CENCO ainsi que celles des partis politiques d'opposition qui portent la voix des populations congolaises opposées à toute « réforme » de la Constitution du 18 février 2006.

Partant de l'approche ethnographique¹³, il en est ressorti que – c'est la principale hypothèse – les populations congolaises dans leur majorité sont farouchement opposées à la « réforme » de la Constitution du 18 février 2006, étant donné la crise socioéconomique et sécuritaire que traverse le pays. Puisqu'elles en ont fait une question taboue, – c'est l'hypothèse secondaire – ce projet construirait une voie droite qui conduirait à un soulèvement populaire dans les grandes villes du pays ; il constituerait également un moment qui consacrerait la partition du pays. Ainsi que me le fit savoir Héritier Bono, un citoyen de la ville de Kinshasa : « que le Président de la République récupère les territoires qui sont entre les mains des Rwandais et de leurs alliés ; on veut qu'il améliore notre social...Comment avec la même Constitution il sait majorer les émoluments des députés et effectuer plusieurs voyages mais il ne sait ni arranger les routes, ni payer les fonctionnaires, ni faire arrêter les voleurs de son régime¹⁴ ? »

Trois principaux points structurent cette réflexion. Le premier porte sur le projet de la « réforme » constitutionnelle porté par le Président de la République et sa majorité. Le deuxième analyse les diverses positions de la CENCO et des partis politiques de l'opposition, porteurs de la voix des populations qui s'opposent à cette « réforme » constitutionnelle. Le dernier point en explicite les enjeux. Une conclusion déclinera les écueils dont ce projet, qualifié d'un « coup d'État constitutionnel », est porteur.

10. François POLET, « Les résistances africaines entre répressions et instrumentalisation », in *Alternative Sud : État des résistances dans le Sud : Afrique*, op. cit., p. 7.

11. Olivier FILLEULE (dir.), *La sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993.

12. *Ibid.*, p. 12.

13. Fatou DIOP SALL, « La méthode ethnographique », in François CHEVALIER, Martin CLOUTIER et Nathalie MITEV (dir.), *Les méthodes de recherche du DBA*, Paris, EMS Éditions, 2018, p. 142.

14. César OLOMBO, « Révision ou changement de constitution, les Kinois entre espoir et désillusion », in *Actualité CD* du 02 décembre 2024, p. 1.

I. Le Président Tshisekedi, sa majorité et le projet de la « réforme » constitutionnelle

I.1. Le Président Félix-Antoine Tshisekedi : adapter la Constitution aux réalités du pays

Alors que le pays traverse une période de grande crise socioéconomique et sécuritaire inédite, caractérisée par l'inflation, l'état de siège et par la perte de plusieurs territoires occupés par les armées étrangères (rwandaise, ougandaise) et la rébellion du M23/AFC depuis plus de trois ans, le Président de la République a, dans une interview accordée à Christian Lusakwenu de *Top Congo* et Baudouin Amba Wetshi de *Congo indépendant.com*, le 6 août 2024 à Bruxelles, affirmé sa volonté de « réformer » la Constitution du 18 février 2006. Selon lui, cette Constitution comporte des dispositions qui ne lui permettent pas de mieux assurer la gestion du pays. Il en veut pour preuve le retard dans la formation du gouvernement et dans la désignation des gouverneurs des provinces¹⁵. À Kisangani il précisa que son objectif n'était pas de « s'éterniser au pouvoir ». Mais qu'il voudrait d'une nouvelle Constitution, puisque celle du 18 février 2006 était une Constitution des étrangers : selon lui, elle était rédigée par des étrangers. C'est pourquoi, d'un ton belliqueux et arrogant il ajouta : « Personne ne changera mon avis sur cette question [...] Je vais désigner dès l'année prochaine une commission constituée des personnes de différentes couches de la société pour qu'elles nous rédigent une nouvelle Constitution adaptée aux réalités de la RDC, ce qui ne pourrait plus handicaper le fonctionnement du pays »¹⁶.

Bien plus, lors de la onzième conférence des gouverneurs dans la province du Tanganyika, le 27 novembre 2024, il fit la même campagne devant les populations. Pour démontrer l'irréversibilité de son projet, il déclara devant les gouverneurs : « Je ne vais pas rentrer dans une polémique, mais laisser le libre débat entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Le dernier mot reviendra au peuple »¹⁷. Il conforta sa position lors de son discours sur l'état de la Nation devant les deux chambres réunies en congrès le 11 décembre 2024 en ces termes :

[...] je dois rappeler que cette première année de mon nouveau mandat a été marquée par un démarrage retardé, notamment en raison du temps nécessaire pour la désignation de la Première Ministre et la mise en place des institutions, conformément aux prescrits de notre Constitution. Ces délais, bien que contraignants, étaient indispensables pour respecter les échéances et les procédures fondamentales de notre démocratie.

15. <https://www.youtube.com/watch?v=nMmN5hPIM5c>, page consultée le 20 décembre 2024.

16. Jean LE BIHAN, « Félix Tshisekedi : Notre Constitution a été rédigée à l'étranger par des étrangers », in *Jeune Afrique* du 24 octobre 2024.

17. *Ibidem*.

Cependant, cette situation nous invite à une réflexion commune : il est peut-être temps d'engager une réflexion nationale sur une réforme constitutionnelle, afin d'éliminer les failles qui ralentissent le fonctionnement de notre appareil étatique. Cette démarche consiste uniquement à lancer une initiative visant à inviter nos compatriotes à une réflexion sincère, pour bâtir un cadre institutionnel plus adapté aux réalités et aux aspirations de notre peuple »¹⁸.

Le Président de la République avait reçu le soutien des gouverneurs des vingt-six provinces réunis dans la province du Tanganyika pour la 11e conférence des gouverneurs, le 27 novembre 2024¹⁹.

Le Président de la République fonde son projet de « réforme » constitutionnelle sur deux arguments. Le premier concerne l'herméneutique personnelle et très amphigourique qu'il fait de l'article 217 de la Constitution du 18 février 2006 qui dispose : « La République Démocratique du Congo peut conclure des traités ou des accords d'associations ou de communauté comportant un abandon partiel de souveraineté en vue de l'unité africaine. » Or, selon lui, cette disposition consacre la cession du territoire congolais aux pays voisins dont le Rwanda de Paul Kagame, ennemi juré des populations congolaises : « on veut nous obliger à abandonner une part de notre souveraineté à des États voisins [...] Et on nous dit que nous n'avons pas le droit de revoir ça ? », disait-il dans son meeting du 6 novembre 2024 à Lubumbashi. Le deuxième argument est que selon lui, cette Constitution appartient aux étrangers : elle a été rédigée par des constitutionnalistes étrangers, notamment belges²⁰. Il estime opportun de « mener des réflexions approfondies afin de doter le pays d'une Constitution qui réponde mieux aux aspirations des populations. Une démarche d'autant plus noble que c'est l'intérêt des populations qui est ici mis en avant »²¹. À ces deux arguments idéologiques, il ajoute une menace dont la tonalité fait ressortir une dérive dictatoriale : « ceux qui vont vouloir manipuler notre population seront exposés à la justice »²². Le parti présidentiel, l'*Union pour la démocratie et le progrès social* (UDPS) et ses alliés ont adossé, chacun selon sa méthode, ce projet de la « réforme » constitutionnelle.

18. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, *Discours sur l'état de la Nation*, Kinshasa, le 11 novembre 2024, pp. 39-48.

19. RFI, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241127-rdc-f%C3%A9lix-tshisekedi-%C3%A9> : « S'agissant de la question du changement de la Constitution, le Collectif des gouverneurs de provinces soutient à l'unanimité cette démarche, car cette Constitution comporte beaucoup de faiblesses et invite la population à soutenir ces changements légitimes et salvateurs », déclarait Fifi Masuka, porte-parole des Gouverneurs, page consultée le 27 décembre 2024.

20. COURRIER INTERNATIONAL, <https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-burkina-faso-en-republique-democratique-du-congo-une-revision-constitutionnelle>, page consultée le 27 décembre 2024.

21. *Ibidem*.

22. ACTUALITÉ C.D, <https://actualite.cd/2024/11/16/tshisekedi-nexclut-pas-le-changement-de-la-constitution-et-met-en-garde-ceux-qui-vont>, page consultée le 17 décembre 2024.

1.2. L'UDPS et les partis alliés de la majorité présidentielle : entre le septennat et l'attente d'une commission de réflexion pour la « réforme » constitutionnelle

Le projet de la « réforme » constitutionnelle était rendu public par le Secrétaire général du parti présidentiel, Augustin Kabuya, au cours d'un meeting qu'il avait tenu à Kinshasa, le 3 août 2024²³. Trois raisons justifient selon lui cette « réforme ». *Primo*, puisque la durée du mandat présidentiel n'atteindrait pas cinq ans, en raison de plusieurs tractations liées au contentieux électoral et aux négociations pour la formation du gouvernement, ce qui empiète largement le quinquennat. *Secundo*, puisque cette « réforme » vient selon lui réaliser le testament politique d'Étienne Tshisekedi qui disait qu'à l'arrivée de l'UDPS au pouvoir, il fallait changer la Constitution du 18 février 2006. *Tertio*, puisqu'il considère que cette Constitution a été rédigée à l'étranger par des étrangers²⁴ : « notre cher et beau pays mérite mieux ! [...] Le moment est venu de dire non à une Constitution caduque, obsolète, faisant la part belle aux belligérants »²⁵, a-t-il conclu. Pour le vice-président de l'Assemblée nationale et cadre de l'UDPS, le Professeur Jean-Claude Tshilumbayi, la Constitution du 18 février 2006 a été rédigée « machette et kalachnikov à la main. Tu mets cet article, je dépose la mitrailleuse, tu l'enlèves, je la garde et je reste en brousse »²⁶. Le moment était opportun, selon lui, pour « la réviser et/ou la changer », car « le peuple n'a pas été consulté dans de bonnes conditions. On s'est réveillé un matin en demandant aux gens : “c'est oui ou c'est non ?” »²⁷.

Dans une interview qu'il accorda à la *Radio Top Congo* le 4 décembre 2024, Jean-Pierre Bemba, cadre de la majorité présidentielle et Ministre des Transports avait soutenu l'idée de la « révision » de la Constitution. Mais le 5 décembre 2024, le lendemain, le Secrétariat général de son parti, le *Mouvement de libération du Congo*, rétropédala à travers un communiqué. Il précisa que le parti adhérerait à l'idée de la « révision et/ou du changement de la Constitution »²⁸ portée par le Président de la République. Bien plus, à l'issue de leur réunion du 27 novembre 2024, le Sénateur Christophe Lutundula, cadre de la majorité présidentielle et son parti avaient, dans un communiqué de presse lu le 28 novembre 2024, demandé à leurs

23. RFI, https://www.google.fr/search?q=Meeting+d%27Augustin+Kabuya+sur+le+changement+de+la+Constitution+&sca_esv=8453c91464d7cb43&source=hp&ei, page consultée le 27 décembre 2024.

24. COURRIER INTERNATIONAL, https://www.courrierinternational.com/article/vu-du-burkina-faso-en-republique-democratique-du-congo-une-revision-constitutionnelle-inquiete-la-societe-civile_224498, page consultée le 12 janvier 2025.

25. JEUNE AFRIQUE, <https://www.jeuneafrique.com/1627199/politique/rdc-notre-constitution-a-ete-ecrite-machette-et-kalachnikov-a-la-main/>, page consultée le 12 janvier 2025.

26. *Ibidem*.

27. *Ibidem*.

28. Fidèle BABALA, Réactions du MLC aux propos de Mgr Donatien NSHOLE sur la dernière sortie médiatique de Son Excellence Jean-Pierre BEMBA, du 5/12/2024, page consultée le 17 décembre 2024.

membres à travers le pays et à ses élus au sein des institutions nationales et provinciales, de se mobiliser pour soutenir activement l'initiative de la « réforme » constitutionnelle²⁹.

Quoi qu'appartenant à la majorité présidentielle, les leaders politiques de la partie Orientale du pays se montrent très prudents vis-à-vis de ce projet de la « réforme constitutionnelle » : ils attendent la mise en place de la commission dont a parlé le Président de la République et les conclusions qui en sortiront pour mieux se prononcer. C'est le cas du Professeur Modeste Bahati qui disait ne pas trouver l'opportunité de toute « réforme » de la Constitution : « c'est l'homme congolais qu'il faut changer et non les lois du pays ». Sa position a été subtilement explicitée au point 4 de la déclaration de son parti du 8 décembre 2024 dans laquelle il disait « vouloir participer activement à la commission qui sera mise en place par le Président en ce qui concerne les réflexions sur les réformes constitutionnelles »³⁰.

Après l'entretien qu'il avait eu avec le Président de la République, le Professeur Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée nationale avait précisé, le 9 décembre 2024, que « Félix Tshisekedi ne poursuit pas de troisième mandat ni ne compte rester au pouvoir ». En ce qui le concerne, il entend mieux se prononcer sur le projet de « réforme » constitutionnel après les conclusions qui seront tirées de la commission de réflexion qui sera mise en place³¹.

Ce n'est pas tout. Lors de la clôture de la session ordinaire de septembre le 16 décembre 2024, le Président du Sénat, Jean-Michel Sama, s'était dit ouvert au débat sur la « réforme » de la Constitution³². L'Association congolaise de droit constitutionnel dont la quasi-totalité de membres appartient à la majorité présidentielle se dit « disposée à offrir son expérience pour le grand débat qui s'annonce sur le changement ou la révision de la Constitution en RDC »³³.

Enfin, dans une émission à *Bosolo na Politik*, le 9 décembre 2024, le Professeur Willy Mishiki, député national, élu de Walikale, avait une position critique vis-à-vis de ce projet. Il a estimé que le moment et la situation du pays n'étaient pas favorables pour que le Président de la République prenne une telle initiative. Car, plus de 60% de la population du Nord-Kivu sont sous l'administration rwandaise et une grande partie

29. Extrait du Communiqué du 24 novembre 2024. https://www.mediacongo.net/article-actualite-144802_reforme_constitutionnelle, page consultée le 17 janvier 2025.

30. Samyr LUKOMBO, « Révision ou changement de la constitution : sans donner sa position, l'AFDC-A attend participer à la commission multidisciplinaire annoncée par Tshisekedi », in *Actualité CD* du 10 décembre 2024, page consultée le 27 décembre 2024.

31. RADIO OKAPI, <https://www.radiookapi.net/2024/12/10/actualite/politique/revision-constitutionnelle-vital-kamerhe-attend-les-conclusions>, page consulté le 27 décembre 2024.

32. L'extrait du Discours à retrouver à *Actualité.CD* du 16 décembre 2024, page consultée le 27 décembre 2024.

33. *Ibidem*. L'Association congolaise de droit constitutionnel est composée des professeurs constitutionnalistes dont Jean-Louis Esambo, Evariste Boshab, André Mbata, Jacques Djoli, Dieudonné Kaluba, Willy Makiashi, Paul-Gaspard Ngondankoy.

du pays est occupée par les armées étrangères et les rebelles du M23/AFC. Et de conclure : « les mauvaises conditions sociales dont les populations sont victimes devaient faire l'objet du souci des autorités de Kinshasa »³⁴.

La CENCO et les partis politiques de l'opposition estimèrent qu'à travers son projet de « réforme » constitutionnelle, le Président Félix-Antoine Tshisekedi a l'intention de « remettre les compteurs à zéro »³⁵ pour s'éterniser au pouvoir comme ses collègues africains.

II. La CENCO et les partis politiques d'opposition : mobilisation générale et sursaut national

II.1. La CENCO : appel à la mobilisation générale pour s'opposer à la réforme constitutionnelle

La CENCO est l'un des acteurs de la société civile qui s'occupe des questions sociopolitiques du pays depuis l'indépendance de la RD Congo. Elle intervient dans les domaines de l'humanitaire, de la paix, de l'éducation, de la santé, du développement mais aussi sur des questions de l'éducation civique, politique et électorale pour soutenir le processus de démocratisation dans lequel le pays s'est engagé depuis les années 1990. Elle a toujours mobilisé et demandé aux citoyens de s'opposer à tout régime qui se détournerait de l'élan de démocratisation et qui, dans sa gouvernance, asservit les populations avec des politiques publiques morbides. Elle a chaque fois accompagné les acteurs politiques et sociaux qui croient que leurs initiatives peuvent transformer l'environnement politique et stabiliser le processus de démocratisation³⁶.

En quête de repère face aux dérives dictatoriales, autoritaires et tyranniques de différents régimes qui se sont succédés en RD Congo, les mouvements citoyens comme les acteurs politiques trouvent en la CENCO un topique de militantisme pour la moralisation de la vie politique et la promotion de la démocratie³⁷. Or, c'est dans un contexte socioéconomique et sécuritaire délétère que le Président de la République et sa majorité veulent « réformer » la Constitution, faisant fi des souffrances des populations, ignorant les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les Congolais dans les camps des réfugiés, abandonnant les territoires occupés depuis plus de deux ans entre les mains des armées étrangères (rwandaise, ougandaise, kenyane) et la rébellion du M23-AFC, faisant se développer la corruption et les détournements comme mode de gouvernance, laissant se défaire

34. <https://www.google.fr/search?q=%C3%A9mission+%C3%A0+Bosolo+na+Politik+du+9+d%C3%A9cembre>, page consultée le 6 janvier 2025.

35. LA LIBRE AFRIQUE, « RDC : Félix Tshisekedi et l'obsession d'un troisième mandat présidentiel » du 3 octobre 2024, page consultée le 6 janvier 2025.

36. Claude NSAL'ONANONGO, *Médiations sociopolitiques de l'Église. Linéaments d'une sociologie politique de l'institution*, Paris, L'Harmattan, 2023, pp. 161-182.

37. Fabienne Samson N'DAW, « Dynamiques religieuses et mobilisations sociales en Afrique », in *Alternatives Sud : État des résistances dans le Sud-Afrique* 2010, n°17, p. 235.

l'unité nationale et plomber le processus de démocratisation dont les bases ont été jetées avec la Constitution du 18 février 2006. C'est pourquoi, Mgr Donatien N'Shole avait déclaré, dans une intervention en tant qu'invité aux états généraux de la Justice congolaise, au Centre financier, le 13 novembre 2024 ce qui suit :

[...] dans les conditions sociales actuelles où on a vraiment besoin de beaucoup de moyens pour améliorer le contexte social congolais, qui dit référendum dit élection et qui dit élection dit donc beaucoup d'argent. Est-ce qu'on peut se le permettre au moment où on doit améliorer les conditions des enseignants, des infirmiers, des policiers ? Donc, le problème, c'est l'opportunité. Et il y en a qui pensent au changement de la Constitution. La Constitution que nous avons aujourd'hui, c'est un pacte républicain qui a résolu un grand problème de sécurité aussi dans notre pays dont il faut tenir compte³⁸.

Explicitement, la CENCO déconseille au régime Tshisekedi de ne pas aller jusqu'au bout avec ce projet qui a des allures suicidaires aussi bien pour la Nation que pour ses populations. Elle lui suggère de résoudre les problèmes socioéconomiques, politiques et sécuritaires dont souffre le pays : « ce projet est à décourager dans le contexte actuel, quelle que soit la pertinence de l'un ou l'autre point relevé pour justifier cette démarche qui est dangereuse sur plusieurs plans (social, sécurité et politique) »³⁹, affirmait Mgr Donatien N'Shole. Aussi la CENCO rappela-t-elle à l'actuel régime la manière dont ses dignitaires – hier à l'opposition – s'étaient opposés à toute tentative de révision de la Constitution sous le régime de Joseph Kabila.

Le Président de la République avait, lors de sa campagne pour la « réforme » constitutionnelle à Mbuji-Mayi, dénoncé les évêques de « faire de la politique » : il les a qualifiés de « sorciers » ainsi que le rapportait Jean-Noël Ba-Mweze⁴⁰. Mais, le Secrétariat général de la CENCO répliqua en précisant que les évêques « n'agissent pas en opposants, mais en prophètes »⁴¹. Dans une interview qu'il accorda à *La Croix International* le 19 novembre 2024, il affirma que

l'actuelle Constitution représente un pacte républicain qui, appliquée correctement, pourrait éviter au pays une situation chaotique. Il serait irresponsable d'aller dans le sens du changement de la Constitution qui implique l'organisation d'un référendum. La situation socio-économique des Congolais est tellement déplorable qu'elle devrait être la priorité des gouvernants plutôt que de penser à changer les textes fondamentaux. L'intention – dévoilée par certains ténors de la majorité présidentielle –

38. Donatien N'SHOLE, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241112-r%C3%A9vision-de-la-constitution-en-rdc-est-ce-qu-on-peut-se-le-permettre-interpellent>, page consultée le 6 décembre 2024.

39. *Ibidem*.

40. Jean-Noël BA-MWEZE, « RDC : les propos de Félix Tshisekedi passent mal », in *DW* du 30/12/2024, p. 2.

41. Claude NSAL'ONANONGO, *La théologie politique publique. Repenser la mission des églises africaines à l'aune de la crise*, Paris, Saint Honoré, 2018, p. 33.

est de toucher aux articles verrouillés ou de les contourner par le changement de la Constitution qui permettrait au chef de l'État d'aller au-delà de son deuxième et dernier mandat. Outre mettre en jeu la cohésion nationale, cela pourrait conduire à une dégradation supplémentaire de la situation sécuritaire, déjà préoccupante. Un nouveau front de tensions pourrait apparaître dans notre pays déjà fragilisé⁴².

La CENCO ne se limita pas à une simple dénonciation. Après le discours du Président sur l'état de la Nation le 11 décembre 2024, discours dans lequel il réaffirmait l'idée de « réformer » la Constitution, elle a annoncé de mener des actions qui l'amèneraient, lui et sa majorité, de voir le danger que portait ce projet et que s'il n'était pas abandonné, « chacun des partis assumerait ses responsabilités »⁴³. D'où la nécessité, selon la CENCO, d'une « mobilisation générale pour décourager ce projet dangereux de changement de la Constitution actuelle. Comme “pacte républicain”, cette Constitution a su instaurer une stabilité sécuritaire dans le pays. Les problèmes actuels de la RDC ne relèvent pas tant du texte constitutionnel que de son application. Si les textes dont on dispose aujourd'hui étaient appliqués, le pays ne serait pas dans cette situation »⁴⁴. L'opposition politique s'oppose, elle aussi, à ce projet antidémocratique.

II.2. L'opposition politique et le refus de la « réforme » constitutionnelle : le sursaut national

L'opposition politique est constituée actuellement des regroupements et partis politiques suivants : Front commun pour le Congo de Joseph Kabila, Engagement pour la citoyenneté et le développement de Martin Fayulu, Ensemble pour la République de Moïse Katumbi, Envol du Congo de Delly Sesanga, Leadership et gouvernance pour le développement du Professeur Augustin Matata, Piste pour l'émergence de Seth Kikuni, Levons-nous et bâtissons d'Alain Bolodjwa, Alternative 2028 d'Ados Ndombasi, etc. Ces leaders ont formé une plate-forme dénommée *sursaut national* et s'opposent à toute « réforme » constitutionnelle. Selon eux, le régime de Tshisekedi devrait d'abord trouver des solutions adéquates à la situation socioéconomique et sécuritaire chaotique qu'il a créée au lieu de parler du changement de la Constitution : « ce n'est pas la Constitution qu'il faut changer, mais c'est du social dont il faut s'occuper ». Pour eux, le projet de la « réforme » constitutionnelle a pour visée essentielle la suppression de la limitation de deux mandats présidentiels : la nouvelle constitution, taillée sur mesure, permettrait au Président de la République de se présenter à la prochaine élection pour un troisième mandat⁴⁵.

42. Prisca MATERANYA, « RD-Congo : “ L'Église appelle à la mobilisation générale contre le changement de la Constitution ” », in *La Croix* du 19 novembre 2024, page consultée le 12 janvier 2025.

43. LA CROIX INTERNATIONALE, *RD Congo : « L'Église appelle à la mobilisation générale contre le changement de Constitution » du 19 novembre 2024*, page consultée le 12 janvier 2025.

44. *Ibidem*.

45. AGENZIA FIDES, « AFRIQUE/R.D. CONGO - Le projet de révision constitutionnelle suscite la controverse » du 28 octobre 2024, page consultée le 12 janvier 2025.



Tracts publiés sur le compte X de @ABolodjwa le 22 décembre 2024

Ces partis d'opposition ont commencé à sensibiliser les populations dans les vingt-quatre communes de la capitale, pour qu'elles fassent barrage à ce projet qu'ils qualifient de « coup d'état constitutionnel », d'acte de « haute trahison envers la Nation »⁴⁶. L'invitation au « sursaut national » n'est rien d'autre qu'un appel à la mobilisation contre le troisième mandat que veut s'octroyer le Président de la République et sa majorité, malgré les conditions socioéconomiques et sécuritaires délétères, caractérisées par les détournements des deniers publics, la corruption érigée en mode de gouvernance, la prise de certaines villes, cités, villages et localités dans la partie orientale du pays par les armées étrangères et le M23-AFC. Ils ont organisé une marche de sensibilisation le 24 novembre 2024 à Kinshasa, au cours de laquelle les manifestants étaient violemment dispersés par les éléments de la Police. Delly Sesanga, Président du parti Envol était arrêté et torturé⁴⁷. Pour affuter les stratégies pouvant contrecarrer ce projet qu'ils qualifient de « suicidaire », Martin Fayulu et Delly Sesanga se sont entretenus le 16 décembre 2024 : ils ont accusé le Président Félix-Antoine Tshisekedi de mener une politique mercurienne et tribale, une politique qui divise la Nation pendant qu'elle est fragilisée par plusieurs crises⁴⁸.

Arrestation de l'Opposant Delly Sesanga au cours de la marche de sensibilisation contre la « réforme » constitutionnelle

Ce projet de « réforme » constitutionnelle constitue une aubaine politique qui permettrait à l'opposition dispersée de se constituer en une force d'action alternative, pour remettre le pays sur la voie de la démocratisation : « les opposants au chef de l'État se font de nouveau entendre dans une cause commune : défendre une Constitution menacée »⁴⁹. Ceci s'illustre par la

46. RFI, « La contestation monte contre le projet de révision constitutionnelle » du 10/11/2024, page consultée le 12 janvier 2025.

47. ACTUALITÉ.CD, « Kinshasa : une marche de sensibilisation du Sursaut National contre le changement de la Constitution dispersée à Ngaba » du 27 novembre 2024, page consultée le 7 janvier 2025.

48. Sur la page X de @DSEKANGA du 16 décembre 2024 on lit : « [...] Des centaines de milliers de Congolais vivent encore dans des camps de déplacés, des millions errent sans solution, une partie du territoire national est occupée. Félix Tshisekedi préfère épuiser la Nation dans un débat stérile sur la modification de la Constitution pour obtenir un troisième mandat, alors que l'intégrité territoriale et la sécurité de nos populations dans l'Est lui échappent chaque jour. C'est donc le moment de mener le combat contre la révision de la Constitution. »

49. AFRIKARABIA, <https://afrikarabia.com/wordpress/en-rdc-la-revision-de-la-constitution-reveille-lopposition/>, page consultée le 27 janvier 2025.

rencontre entre le Président honoraire Joseph Kabila et le Président du parti Ensemble pour la République, Moïse Katumbi, les 16 et 17 décembre 2024 à Addis-Abeba⁵⁰. Dans leur communiqué, ils expriment leur ferme opposition à toute réforme constitutionnelle : ils rappellent que personne n'est « propriétaire mais locataire du pouvoir ». Déplorant la prolifération des forces illégales y compris de mercenaires (roumains) sur le sol congolais, ils n'ont pas manqué de regretter le fait que la Communauté internationale se soit jusque-là accommodée des dérives du régime de Tshisekedi et l'invitent « à sortir de son inaction et à accompagner les efforts du peuple congolais visant à se faire libérer d'une dictature assise sur des violations intentionnelles de la Constitution, la mascarade électorale de décembre 2023 et l'impunité assurée aux crimes les plus graves commis notamment à Goma, à Lubumbashi, à Kilwa et récemment à la prison centrale de Makala par les forces de défense et de l'ordre »⁵¹.

Son Excellence Joseph Kabila et Moïse Katumbi, parlant de la situation de crise du pays à Addis-Abeba

Il ressort de cette réverbération analytique que la CENCO et les acteurs des partis politiques d'opposition déploient deux horizons axiologico-opératoires complémentaires pour s'opposer au projet de la « réforme » constitutionnelle : « mobilisation générale » pour les uns et « sursaut national » pour les autres. Le point de convergence reste la défense des libertés fondamentales des populations, leurs droits, d'une part ; l'intégrité du territoire nationale, la recherche de la paix et surtout l'exigence de la continuité du processus de démocratisation du pays dont les bases se trouvent dans la Constitution du 18 février 2006, d'autre part.

III. Les enjeux de la « réforme » constitutionnelle : entre révolte démocratique et risque de balkanisation

III. 1. La révolte démocratique des 19, 20 et 21 janvier 2015 : les enjeux historico-politiques

L'histoire politique récente de notre pays démontre que les populations congolaises ont fait de la question de la « réforme » constitutionnelle une sorte de tabou politique, social et démocratique : ni l'opposition politique dans sa diversité, ni les mouvements citoyens dans leur pluralité, encore moins les confessions religieuses dans leur rôle prophétique n'acceptent une quelconque « réforme » de la Constitution du 18 février 2006. Les acteurs politiques et ceux de la société civile veulent que personne ne change la durée et le nombre de mandats, ni ne court-circuite le processus

50. Hubert LECLERCQ, « La volonté de Tshisekedi de changer la Constitution pousse Kabila et Katumbi à se retrouver », in *La Libre.be* du 24 décembre 2024, p. 3.

51. Communiqué du 26 décembre 2026. On y retrouve le nom d'Olivier Kamitatu, okamitatu1@yahoo.fr et ce numéro de téléphone : +351929215740.

de démocratisation qui constitue un acquis. Pour illustration, lorsque certaines manœuvres ont été observées pour réviser la constitution afin que le Président Joseph Kabila s'éternise au pouvoir, on assista à une « révolte démocratique » les 19, 20 et 21 janvier 2015⁵² : la rue de Kinshasa avait envahi le politique⁵³. Or, le contexte socioéconomique et sécuritaire qui prévaut dans le pays depuis 2022 jusqu'en 2025 est plus délétère que celui d'hier (2013-2015). L'attitude belliqueuse et seigneuriale avec laquelle le Président Félix-Antoine Tshisekedi porte son projet de la « réforme » constitutionnelle et en fait campagne – « Personne ne changera mon avis sur cette question », « Qui est celui-là qui va m'interdire moi, le garant de la Nation de ne pas modifier la Constitution ? » – ne fait qu'augmenter de la défiance des populations, des mouvements citoyens, des confessions religieuses et des acteurs politiques de l'opposition.

Ainsi, me servant des approches de la sociologie des mouvements sociaux, de la sociologie des mobilisations⁵⁴ et de la sociologie de la protestation, mon postulat est simple : comme ce sont les mêmes acteurs d'hier (2013-2015) qui s'opposent aujourd'hui (2022-2025) au projet de la « réforme » constitutionnelle porté par l'actuel Président de la République dans un contexte socioéconomique et sécuritaire délétère, je peux projeter une « révolte démocratique ». Celle-ci se traduirait par une certaine radicalisation des acteurs politiques et ceux de la société civile qui appelleraient tour à tour à une « mobilisation générale » et au « sursaut national » pour sauvegarder les acquis démocratiques garantis par la Constitution du 18 février 2006⁵⁵. Ces acteurs politiques et ceux de la société civile veulent « œuvrer sans relâche pour une alternance crédible au regard de la situation de désespoir, de pauvreté, de misère, de mauvaise gouvernance, de pillage des ressources nationales, de destruction des infrastructures, etc., qui éclabousse actuellement en RD Congo. [Ils expriment par ailleurs] leur volonté de poursuivre les contacts entrepris dans les jours qui suivent, et ce sans exclusives, afin de maintenir une large mobilisation autour de ce combat contre la dictature et pour la démocratie »⁵⁶. C'est pour dire que la rue pourrait envahir le politique au cas où le régime de Félix-Antoine Tshisekedi tenait à faire le forcing dans la « réforme » de la Constitution : il se pourrait qu'on se retrouve dans les phases où la rue s'imposerait « avec fracas comme force incontournable du devenir national »⁵⁷.

52. François POLET, « Kinshasa, les 19, 20 et 21 janvier 2015. Une révolte démocratique », in *Revue Tiers Monde* 2016, n°228, vol. 4, pp. 23-43.

53. François POLET, « Quand la rue kinoise envahit le politique ... », in Aymar NYENYEZI BISOKA, Sara GEENEN, An ANSOMS et Jean OMASOMBO TSHONDA, *Conjonctures congolaises 2016. Glissement politique, recul économique*, Paris, L'Harmattan, 2017, pp. 47-63.

54. Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil, 2000 ; Erik NENEU, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.

55. François POLET, « Quand la rue kinoise envahit le politique... », *art. cit.*, p. 59.

56. Communiqué du 26 décembre 2026. On y retrouve le nom d'Olivier Kamitatu, okamitatu1@yahoo.fr et ce numéro de téléphone : +351929215740.

57. François POLET, « Quand la rue kinoise envahit le politique... », *art. art.*, p. 47.

L'histoire politique du pays permet de vérifier ce postulat projectif. Sous le Président Joseph Mobutu, la rue a été envahie, le 23 septembre 1991, pour protester contre la situation socioéconomique délétère. Le 16 février 1992, elle a de nouveau été envahie pour protester contre la fermeture des travaux de la Conférence nationale souveraine, sous l'initiative du Comité laïc de coordination. Sous le régime de Joseph Kabila, la rue a été envahie plusieurs fois lorsqu'en juin et juillet 2006, l'UDPS organisa des marches pour exiger la fin de la transition et la requalification électorale. En octobre 2011, elle organisa plusieurs marches pour dénoncer la gestion des opérations préélectorales par une Commission électorale nationale indépendante qu'elle jugeait partisane. Le 16 février 2012, l'Église catholique marcha avec l'UDPS pour exprimer son rejet des résultats des élections du 28 novembre 2011. Enfin, les 19, 20 et 21 janvier 2015 les partis politiques d'opposition, les mouvements citoyens, les confessions religieuses avaient envahi la rue pour s'opposer à la révision de la Constitution⁵⁸. Et si le forcing était fait, le pays risquerait d'être balkaniser.

III.2. Le risque de la balkanisation du pays

Plusieurs observateurs sont d'avis qu'initier une « réforme » constitutionnelle pendant qu'une grande partie du pays est occupée par les armées étrangères serait prêter le flanc à sa balkanisation⁵⁹. Psychologiquement et politiquement, ce serait forcer les populations qui vivent sous occupation depuis 2022 à s'autodéterminer ! Faire un référendum constitutionnel sans qu'elles ne prennent part viendrait distordre le principe constitutionnel de l'indivisibilité du territoire congolais. En d'autres termes, organiser un référendum constitutionnel pour une nouvelle Constitution qui laisserait de côté les populations qui sont dans les territoires occupés, les mettrait par le fait même hors du pacte socio-républicain : elles se considéreraient comme appartenant à un autre pays.

Sur le plan de la biogéographie, ce projet de la « réforme » constitutionnelle viendrait plomber la concorde dont a besoin le pays ; il pourrait court-circuiter le vivre-ensemble entre Congolais puisque la grande majorité de ceux qui le soutiennent avec un ton belliqueux, arrogant et triomphaliste appartiennent à une même aire géographique, le « grand Kasaï ». Intervenant sur la chaîne catholique francophone *KTO* le 26 décembre 2024, le Président de la CENCO, Mgr Fulgence Muteba, avait qualifié de suicidaire ce projet de « réforme » constitutionnelle : « cette réforme menace gravement l'unité du pays et pourrait conduire à sa balkanisation », avait-il affirmé. Ce risque de balkanisation a été également souligné par Hubert Leclercq, observateur belge, dans les colonnes de *La Libre Afrique* du 13 novembre 2024 : « une autre interrogation plane au-dessus du pouvoir en

58. *Ibid.*, pp. 25-26.

59. Claude NSAL'ONANONGO, *Les guerres à l'Est de la RD Congo, entre génocide et statocide*, Paris, L'Harmattan, 2023, pp. 229-233.

RD Congo, visiblement déterminé à réviser la Constitution. L'équipe au pouvoir planche sur un référendum pour obtenir l'approbation des Congolais dans ce dossier. Ici aussi la tâche s'annonce périlleuse et la question s'impose sur le sort réservé aux territoires qui ne sont plus gérés par Kinshasa. Il sera compliqué, même impossible d'y organiser le référendum. Les rebelles auront donc beau jeu de ne pas reconnaître cette nouvelle Constitution, entraînant *de facto* une balkanisation du pays », avait-t-il affirmé.

Le panel des experts de la société civile, coordonné par Dieudonné Mushagalusa, a estimé qu'« envisager un référendum dans les conditions actuelles, où une partie du territoire national à l'Est est sous contrôle de l'AFC-M23, consacrerait la partition et la balkanisation nette de la RD Congo, longtemps décriées »⁶⁰. Or, les Congolais n'acceptent pas, dans leur majorité, l'idée de la balkanisation du pays, puisqu'ils estiment qu'elle est l'œuvre de certains pays occidentaux, de leurs multinationales et de certains pays voisins (Rwanda, l'Ouganda, le Kenya), avec la complicité de certains acteurs politiques du pays. Donc si le Président de la République emprunte la voie de la « réforme » constitutionnelle, il serait compté parmi ces acteurs politiques qui engagent le pays sur la voie périlleuse de sa balkanisation⁶¹.

Je dirais que du point de vue géostratégique, l'idée de balkaniser la RD Congo pays n'est pas une chimère, car il a existé une carte produite par les militaires rwandais combattant dans les rangs du Congrès national pour la défense du peuple : cette carte englobait les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu, qui n'y font qu'un avec le Rwanda⁶². Par ailleurs, les analyses géopolitique et géostratégique de 2011 avaient qualifié la RD Congo de « elefalkan » (éléphant malade), puisqu'il y existe des provinces qui échappent depuis plus de deux ans au contrôle du pouvoir central de Kinshasa. Cette situation permet aux pays étrangers, aux multinationales et à certains acteurs locaux d'exploiter les riches gisements de coltan et d'or alors que les populations locales sont abandonnées à elles-mêmes, étant victimes des atrocités commises par des groupes armés locaux et étrangers qui y sévissent. Bref, le projet de la « réforme » constitutionnelle déploie ses axes dans un cynisme politique de mauvais goût, puisqu'il y a péril en la demeure : le pays est véritablement en voie de sa réelle partition !

60. ACTUALITÉ.CD, « RDC : la société civile demande à Tshisekedi de suspendre le projet de révision constitutionnelle, citant des risques de "balkanisation" » du 9 novembre 2024, page consultée le 27 décembre 2024.

61. Wendy BASHI, « RDC : y a-t-il un réel risque de balkanisation dans l'Est ? », in <https://www.dw.com/fr/rdc-le-risque-de-balkanisation-est-il-reel/a-64715189>, page consultée le 27 décembre 2024.

62. Jason STEARNS, *Du CNDP au M23. Évolution d'un mouvement armé dans l'Est du Congo*, Nairobi, Institut de la Vallée du Rift, 2012, pp. 24-73.

Conclusion : les écueils d'une « réforme » constitutionnelle en RD Congo

Dans un contexte où le pays vit l'un des moments les plus sombres de son histoire à cause de la crise socioéconomique et sécuritaire, parler d'une « réforme » constitutionnelle revêt quatre écueils majeurs de mon point de vue.

Un écueil d'ordre politico-démocratique. Ce projet de « réforme » constitutionnelle constitue un vrai recul démocratique dont les acquis et les avancés se retrouvent dans la Constitution du 18 février 2006. On se souviendra qu'à chaque fois que le processus de démocratisation a été court-circuité par les différents régimes, les populations ont toujours envahi la rue, la rue a toujours envahi le politique : la marche du 16 février 1992, appelée « marche de l'espoir », constitue l'une des illustrations les plus éloquentes. En effet, lorsque « la convoitise du fauteuil présidentiel corrompt les consciences et fausse les jugements, on finit par prendre la roubillardise pour de la stratégie et par ériger le mensonge en vertu. Sous couvert du réalisme, on en vient à s'agenouiller devant le plus fort, au péril de son cœur. Sous le linceul du pragmatisme, on en vient à bénir la légalité quand bien même elle repose sur les bases foncièrement injustes et illégitimes. On prend des raccourcis moraux sous prétexte que la politique est dynamique »⁶³.

Un écueil d'ordre historico-socioéconomique qui démontre qu'à chaque fois que la situation socioéconomique du pays était précaire, toute initiative des autorités qui allait à l'encontre des principes universels de la démocratie – comme celle de la « réforme » constitutionnelle – constituait inévitablement une sorte d'appel adressé aux citoyens les invitant à envahir la rue. En témoignent les pillages de 1991, les émeutes et les pillages à Mbuji-Mayi et à Mbandaka les 7, 8, 11 et 12 octobre 1992 ; les émeutes et les pillages dans les villes de Kisangani, de Kananga, de Kolwezi et de Likasi du 23 septembre 1991⁶⁴. Enfin les pillages des 28, 29 et 30 janvier 1993 au cours desquels Monsieur Philippe Bernard, ambassadeur de France au Zaïre fut tué. Dans cet ordre s'inscrivent les derniers pillages et saccages des magasins à Kinshasa les 28 et 29 janvier 2025, lors de la prise de la ville de Goma par les forces armées rwandaises et les rebelles du M23/AFC.

Un écueil d'ordre géopolitique. Les discours de campagne pour la « réforme » constitutionnelle réunissent deux groupes d'acteurs. D'un côté, le groupe du Président de la République, les hauts dignitaires de son régime et les leaders des partis politiques de sa majorité qui appartiennent presque à 80 % à son aire géographique : ils veulent faire un passage en force pour « réformer » la Constitution du 18 février 2006. D'un autre côté,

63. Emmanuel BUEYA, *Au-delà des urnes, la conscience*, Kinshasa, Centre Culturel Boboto, 2019, p. 3.

64. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CEZ, *Le processus de démocratisation au Zaïre. Obstacles et voies de solution*, Kinshasa, Éditions du Secrétariat Général de la CEZ, 1996, pp. 162-168.

les leaders d'autres provinces, surtout ceux de la partie orientale du pays, dans laquelle les territoires, les villes, les cités et les villages sont occupés par les armées étrangères et le M23-AFC, qui sont prudents et réservés : ils attendent les conclusions de la commission interdisciplinaire qui sera mise en place par le Président de la République pour se prononcer sur une éventuelle « réforme » constitutionnelle. En claire, ce projet de « réforme » constitutionnelle ne répond à aucun besoin national : il ne tient compte que des intérêts partisans d'un petit groupe qui veut s'éterniser au pouvoir à tout prix et ce, malgré les limites affichées par leur gouvernance.

Un écueil d'ordre épistémologique, puisque l'épicentre du projet de cette « réforme » constitutionnelle se fonde sur une interprétation amphigourique et alambiquée des concepts de « souveraineté » et de « minorité » dont la portée est purement politico-idéologique.

En définitive, la crise socioéconomique et surtout sécuritaire que traverse le pays engendre au fil des jours un manque de confiance des citoyens vis-à-vis de leurs dirigeants. Malgré la relative légitimité dont jouissent les institutions actuelles et leurs animateurs, envisager une « réforme » constitutionnelle, malgré les tares que l'on retrouve dans la Constitution du 18 février 2006, c'est déclarer la guerre aux populations indignées qui assistent, depuis 2019, à plusieurs scandales d'État⁶⁵ et qui ne demandent que la paix durable et le respect des mandats constitutionnels en vue d'une alternance pacifique et démocratique en 2028. ■

65. Corruption, détournements de deniers publics comme mode de gouvernementalité, des activités festives dans les plus hautes institutions du pays alors qu'une partie du territoire est occupée par les armées étrangères et le M23/AFC, etc.